



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

**Procès-verbal** de la séance ordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs tenue le 26 Octobre 2011, à 17 h, au 349 chemin Val-des-Lacs, Val-des-Lacs.

Sont présents : Monsieur Pierre Poirier  
Madame Berthe Bélanger  
Madame Danielle St-Laurent

Sont aussi présents : Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier-Coordonnateur  
Madame Diane Taillon, directrice générale, Lac Supérieur  
Monsieur Sylvain Michauville, directeur général, Val-des-Lacs  
Monsieur Jacques Brisebois, directeur générale, St-Faustin-Lac-Carré

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 17 h.

M. Poirier souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

### 2. R.87-10-2011 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Berthe Bélanger.

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 20 Septembre 2011
4. Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
5. Nomination du vérificateur externe
6. Approbation de la politique de capitalisation
7. Dépôt de la liste des virements budgétaires et adoption des virements et affectations budgétaires
8. Autorisation d'emprunt temporaire pour acquisition des camions et équipements et nomination des signataires
9. Période de questions
10. Levée de la séance

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

3.

R.88-10-2011

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET DE LA SÉANCES EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2011**

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 20 Septembre 2011 le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Mme. Danielle St-Laurent.

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire et de séance extraordinaire du 20 Septembre 2011 tel que rédigé.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**

4.

R.89-10-2011

**APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des déboursés du 01 Septembre au 30 Septembre 2011 totalise \$ 65,317.78 et se détaille comme suit :

Chèques	\$ 60,345.99
Paiements directs	\$ 490.62
Salaires	\$ 4,481.17

Total : \$ 65,317.78

Il est proposé par Mme. Berthe Bélanger

**D'APPROUVER** la liste des déboursés comprenant les chèques # 26 à 33 pour un montant de \$ 60,345.99 , les paiements directs pour un montant de \$ 490.62 et les salaires pour un montant de \$ 4,481.17 pour un total de \$65,317.78.

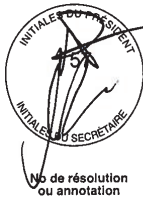
**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Gilles Bélanger , secrétaire-trésorier, certifie que la régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Gilles Bélanger

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

**5.**  
**R.90-10-2011**  
**NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

**CONSIDÉRANT QUE** la régie doit nommer un vérificateur externe pour l'année se terminant le 31 Décembre 2011

**CONSIDÉRANT QUE** la régie à inviter plusieurs fournisseur de services à déposer une offre de service;

Il est proposé par Mme. Danielle St-Laurent

**DE NOMMER** M. Yves de Carufel, CGA inc., comptable général accrédité,

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**

**6.**  
**R91-10-2011**  
**APPROBATION DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'établir des politiques relatives aux immobilisations;

Il est proposé par Mme Berthe Bélanger

**D'ADOPTER** les politiques d'amortissement suivantes :

- 1) Méthode d'amortissement linéaire (coût / nombre d'années de vie utile)
- 2) Une immobilisation sera comptabilisée comme telle à la condition que le prix d'acquisition soit de \$ 2000.00 et plus.
- 3) La durée de vie utile des immobilisations est établie comme suit :

Tableau immobilisation

Catégorie	Description	Durée de vie utile
Bâtiments	Atelier, garage et entrepôts	40 ans
Véhicules	Véhicules lourds Autres véhicules	20 ans 10 ans
Équipements	Équipements fixes camion remorques	20 ans 20 ans
Ameublement, équipement de bureau	Équipements informatiques Équipements téléphoniques Ameublement et équip.bur.	5 ans 10 ans 10 ans

N.B. Pour les véhicules et équipements usagés, l'amortissement doit être calculé sur la durée de vie utile restante du bien.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

7.

**R.92-10-2011**

### **DÉPÔTS DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET ADOPTION DES VIREMENTS ET AFFECTATIONS BUDGÉTAIRES.**

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des virements de poste budgétaire.

**CONSIDÉRANT QUE** les virements de postes budgétaires permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 001-11 à l'article 3.2 prévoit que le secrétaire-trésorier peut effectuer les virements budgétaires appropriés avec l'accord du conseil;

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent

**D'AUTORISER** les virements et affectations budgétaires, tels que détaillés à la liste préparé et déposer par le secrétaire-trésorier.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**

8.

**R.93-10-2011**

### **AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE POUR ACQUISITION DE CAMIONS ET ÉQUIPEMENTS ET NOMINATION DES SIGNATAIRES.**

**CONSIDÉRANT QUE** la régie devra obtenir du financement temporaire pour procéder à l'acquisition des camions, des remorques et des équipements de collecte et transport des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la régie a reçu toute les autorisations et approbation nécessaire à son règlement d'emprunt # 002-11 au montant de \$1,675,000.00;

Il est proposé par Mme. Berthe Bélanger

**DE DEMANDER** à la caisse populaire de St-Faustin d'autoriser un financement temporaire d'un montant de \$ 1,675,000.00;

**D'AUTORISER** le président M. Pierre Poirier et le secrétaire-trésorier M. Gilles Bélanger à signer tous documents nécessaire et utile pour donner pleine effet aux présentes soit : une demande de financement temporaire au montant de \$1,675,000.00;

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

### 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

### 10. R.94-10-2011 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme. Berthe Bélanger de lever la présente séance ordinaire à 17 h 16.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

#### Adoptée

Pierre Poirier (Président)

Gilles Bélanger (Secr.-Très.)